

# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET RÉGIONALE DE BRÉVIANDE

2014-2028

## **Le contexte**

La forêt régionale de Bréviande occupe 934,15 ha dans le département de Seine-et-Marne, à l'extrémité Est du plateau de la Brie. Cette forêt se situe dans un secteur urbanisé, à proximité de l'agglomération de Melun. Zones résidentielles, secteurs pavillonnaires, grands habitats collectifs, zone commerciale et d'activité, reliquats de terres agricoles, côtoient cette forêt, ce qui implique selon les secteurs géographiques des attentes et des usages différents. Dans un secteur où la pression de l'urbanisation sur les espaces naturels est très marquée, l'application du régime forestier, constitue en lui-même un régime de protection des espaces boisés acquis volontairement par la région Île-de-France. Au cours des dernières décennies, la forêt régionale de Bréviande s'est progressivement constituée au gré des acquisitions foncières faites par la région Île de France. Son périmètre a beaucoup évolué au cours des 10 dernières années et sera probablement amené à évoluer dans les années à venir. Le document que vous lisez est le premier aménagement forestier concernant la forêt régionale de Bréviande.

## **Les principaux enjeux de la forêt**

Dans cette forêt, toute action, tout objectif, à court ou à long terme doit faire l'objet d'une analyse du contexte social à différentes échelles : l'enjeu social est l'enjeu prépondérant qui fixe l'éventail des atouts, des contraintes et des choix possibles. Globalement, la forêt est très fréquentée ; l'intensité de la fréquentation est cependant variable d'une partie à une autre de la forêt. Ceci s'explique notamment par une répartition inégale des infrastructures d'accueil (parking, accès routiers...) en son sein. Le massif de Bréviande est aussi un élément structurant des paysages du plateau de la Brie et des Boucles de la Seine. Certaines parties de la forêt sont d'ailleurs classées au titre de la protection des paysages. Enfin, cette forêt joue un rôle dans la préservation de la ressource en eau potable. En effet, plusieurs captages (dont certains classés « Grenelle ») sont situés dans, ou à proximité immédiate de la forêt de Bréviande. L'enjeu de production dépend des potentialités des stations forestières et aussi des usages passés de la forêt. Le climat qui règne sur la forêt de Bréviande est assez favorable à la forêt feuillue mais il est caractérisé par un déficit hydrique en été. Les précipitations annuelles avoisinent les 690 mm/an. Quant aux sols de la forêt, ceux-ci sont de qualité très variable. Les meilleurs sols sont ceux qui se sont formés en situation drainante ou sur une épaisseur importante de sable de Fontainebleau. Les moins bons sols sont ceux situés en situation plane (non drainante) sur une couche imperméable (argiles à meulières ou marnes). La majorité des stations forestières présentent une potentialité moyenne. Le chêne y est globalement à sa place, mais il peut parfois être quasi inexistant, remplacé, ou concurrencé par le châtaignier, le charme, les bouleaux et trembles, car il n'a pas toujours bénéficié des meilleurs soins. La forêt est enfin concernée par d'importants enjeux écologiques (enjeux reconnus à forts). En effet, la flore et la faune y sont très riches, comme l'ont montré divers inventaires naturalistes. Certains habitats patrimoniaux, rares en région Île de France sont présents en forêt de Bréviande, c'est notamment le cas des habitats de type landes humides. La volonté de préserver cette richesse s'est traduite par la création d'un statut de protection réglementaire – la réserve naturelle régionale (RNR) de Sainte-

Assise – et par la mise en place de ZNIEFF 1. Mais au-delà de sa richesse intrinsèque, c'est surtout l'intégration de cette forêt au sein d'un réseau d'espaces naturels qui lui confère une grande valeur écologique. La forêt de Bréviande est un maillon indispensable de la ceinture verte autour de Melun. Cet espace a été identifié pour la Trame Verte (corridors écologiques).

## **L'état des lieux**

L'Agence des espaces verts (AEV) souhaite accueillir le public dans les forêts régionales. Pourtant certains secteurs du massif de Bréviande sont sous équipés au regard de leur fréquentation potentielle (aires de stationnement peu nombreuses). Par ailleurs, les cheminements doux reliant les différentes parties de la forêt se font encore rares. Les aménagements lourds tels que les aires de jeux sont volontairement en quantité limitée. La forêt de Bréviande est essentiellement feuillue, même s'il existe quelques peuplements résineux. En 2013, les chênes (sessile et pédonculé) prédominent (59 % du capital sur pied), viennent ensuite le châtaignier (20 %) et le bouleau (7%). Les jeunes peuplements (Bois des Courtilleraies, des Joies) sont relativement homogènes tandis que les peuplements anciennement traités en taillis sous futaie (Bois des Marché-Marais, de Bréviande, de la Tour...) présentent une structuration en grosseur plus irrégulière. Les peuplements forestiers de Bréviande sont caractérisés par un déficit de gros bois. Cette forêt est, au moins en partie, une forêt jeune. En attestent certaines photographies aériennes datant des années cinquante, qui montrent que le bois des Courtilleraies n'était alors que peu boisé. Hors exception dans certains jeunes peuplements reconstitués naturellement ou artificiellement à la suite de la tempête de 1999, les parcelles n'ont le plus souvent fait l'objet d'aucune sylviculture durant les 10 dernières années. Ceci explique qu'aucune parcelle forestière ne soit cloisonnée, qu'il n'existe actuellement que très peu d'aires de stockage pour les bois, que les volumes de bois sur pied soient souvent trop importants pour assurer le bon renouvellement des peuplements. Concernant la desserte forestière, il existe une densité satisfaisante de chemins pouvant être utilisés comme axes principaux ou secondaires d'exploitation, sous réserve qu'ils soient renforcés ou améliorés pour le passage des engins forestiers. Cependant, il apparaît vite que ce réseau existant souffre d'un manque de connexions avec le réseau public. En matière d'écologie, la RNR contribue à préserver, voire à améliorer, la qualité de certains habitats patrimoniaux. Cependant, d'autres habitats situés en dehors de cette RNR méritent d'être préservés : des mares, des pelouses, des landes humides. Ces habitats sont menacés par la dynamique naturelle qui tend vers la fermeture des milieux ouverts.

L'analyse de la forêt – ses principaux enjeux, son état actuel – nous amène à formuler des objectifs de gestion. La gestion de la forêt de Bréviande se veut résolument multifonctionnelle. Elle tiendra compte de l'enjeu social, de l'enjeu de production ligneuse et de l'enjeu écologique.

## **Les grandes décisions de l'aménagement**

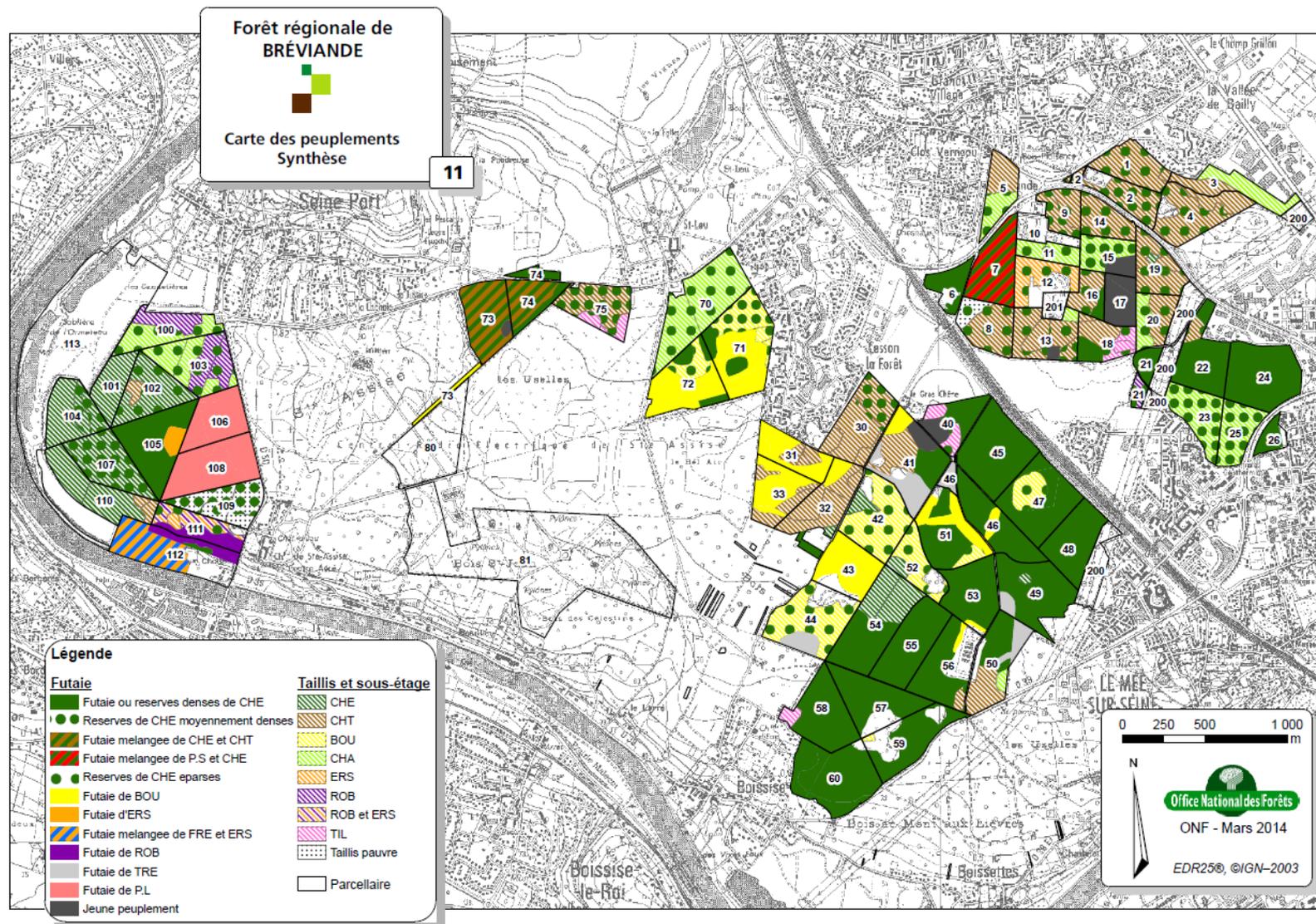
La durée de l'aménagement est fixée à 15 ans. Cette durée est assez courte au regard de la durée de validité classique d'un aménagement (20 ans). En effet, la forêt de Bréviande est encore peu connue du gestionnaire et les options d'aménagement mériteront d'être confirmées au vu de l'évolution et des réactions des peuplements actuels aux travaux sylvicoles et aux coupes, ainsi que du contexte social en pleine évolution. Le gestionnaire sera ainsi amené assez rapidement à faire le bilan de la gestion pratiquée et à en tirer des enseignements. Il pourra alors élaborer l'aménagement suivant fort de son expérience. L'installation d'un parcellaire sur toute la forêt puis de cloisonnements d'exploitation sur toute la surface en sylviculture constituent des actions essentielles de cet aménagement. Il s'agit de préalables indispensables à la mise en œuvre d'une gestion sylvicole de qualité, ordonnée et bien localisée, respectueuse des arbres et des sols. Il faudra donc installer progressivement le parcellaire sur le terrain et mettre en place des plaques de parcelles. Quant à

l'implantation des cloisonnements, qui sera faite le plus souvent par des coupes spécialement programmées, elle devra être étudiée avec soin, en tenant compte des voies de vidange existantes et des facteurs environnementaux et paysagers. Le choix du traitement sylvicole est d'une grande importance. Dans un contexte urbain ou périurbain, les renouvellements rapides par parcelle entière sont de moins en moins bien acceptés et finissent souvent par une situation de blocage, compromettant alors toute sylviculture. Aucune parcelle nécessitant obligatoirement l'adoption d'un renouvellement rapide et généralisé n'a été recensée dans la forêt. Pour cette raison, et conformément au souhait du propriétaire, toute la surface en sylviculture sera traitée en futaie irrégulière. Ce mode de traitement cherche à faire cohabiter durablement sur l'unité de gestion – le plus souvent la parcelle – des arbres de diverses dimensions, d'essences et d'âges variés dans un objectif de multifonctionnalité, tout en assurant la pérennité du peuplement par son renouvellement constant dans un écosystème stable. Il garantit la continuité du couvert arboré et donc la préservation des paysages. Puisque le traitement irrégulier consiste à gérer l'existant, le choix des essences objectifs s'est prioritairement basé sur la composition actuelle des peuplements, le chêne sessile étant toutefois privilégié. Les essences objectifs principales sont donc les chênes (en particulier le sessile), le châtaignier, le bouleau et, de manière anecdotique, l'érable sycomore. La desserte forestière sera améliorée de manière à rendre accessibles aux grumiers des secteurs qui, jusqu'à présent, étaient enclavés (223 ha en sylviculture). L'amélioration de la desserte contribuera également à la réduction des distances de débardage (donc à la préservation de l'état des pistes) et facilitera le stockage de bois. La capacité d'accueil du public de certains sites (bois des Courtilleiraies, bois de l'Ormeteau) pourra être augmentée en y aménageant des aires de stationnement. Certains milieux patrimoniaux ont été identifiés et feront l'objet d'une gestion écologique spécifique sur le terrain (fauchage des pelouses, réouverture de landes humides). Les mares présentant un potentiel de restauration ont été recensées. La constitution d'une trame d'îlots de vieux bois passera par la création de 10 îlots d'une surface unitaire moyenne égale à 5 ha, soit 50 ha au total (5,4 % de la surface en gestion). Cette trame sera complétée par le maintien d'arbres morts ou d'arbres à cavité dans les unités de gestion en sylviculture. Au cœur de ces îlots, le peuplement est laissé en évolution libre sans intervention culturale et conservé jusqu'à son terme physique, c'est-à-dire jusqu'à l'effondrement des arbres. Par ailleurs, on précise que la gestion sylvicole qui sera pratiquée dans l'ensemble de la forêt contribuera à favoriser le mélange des essences et à augmenter progressivement la proportion de gros bois.

## **Conclusion**

Les engagements de l'État issus du Grenelle de l'environnement prévoient de « dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable ». Cet aménagement y répond par la sylviculture qu'il propose de mettre en œuvre (après ouverture des cloisonnements). D'ailleurs, la reprise des coupes sur une grande partie de la forêt constitue en elle-même l'un des principaux objectifs de l'aménagement proposé. À une époque où l'usage des matériaux renouvelables est promu, les forêts d'Île de France doivent jouer leur rôle dans l'alimentation de la filière bois, et ce d'autant plus que l'agglomération parisienne constituera un pôle d'utilisation essentiel. L'aménagement intègre spécifiquement la mise en place d'actions allant dans le sens de la préservation de la biodiversité forestière (îlots de vieux bois, unité de gestion écologique...).

# ANNEXE 1 : synthèse des peuplements



ANNEXE 2 : carte d'aménagement,

